

LA CROIX

Ocean Viking : 123 « refus d'entrée » en France sur les 234 rescapés

Par **La Croix** (avec AFP), le 18/11/2022 à 03h03

Plus de la moitié des rescapés de l'*Ocean Viking*, soit 123 migrants, ont fait « l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire » français, a indiqué vendredi 18 novembre le ministère de l'intérieur devant le Conseil d'État, une semaine après l'accueil du navire humanitaire à Toulon.



Plus de la moitié des rescapés de l'*Ocean Viking*, soit 123 migrants, ont fait « l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire » français, a indiqué vendredi devant le Conseil d'État le ministère de l'intérieur, une semaine après l'accueil du navire humanitaire à Toulon. Sur les 234 personnes secourues par le bateau-ambulance en Méditerranée, une quarantaine de mineurs isolés ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

« Ocean Viking » : 26 des 44 mineurs rescapés ont fugué de leur structure d'accueil dans le Var

Les 189 autres rescapés, soit tous les adultes, ont été placés dans une « zone d'attente » fermée où ils ont été auditionnés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), qui devait examiner le bien-fondé de leur demande d'asile pour qu'ils soient officiellement admis sur le territoire.

« Refus d'entrée sur le territoire »

L'Ofpra a émis « 123 avis défavorables » et les personnes concernées « font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire », a déclaré Charles-Édouard Minet, sous-directeur du conseil juridique et du contentieux du

ministère, lors d'une audience de la haute juridiction administrative consacrée à la pertinence de la zone d'enfermement créée par les autorités.

Migrants : de la Méditerranée à Calais, des associations sous pression

L'agence française de l'asile a « *émis 66 avis favorables à une admission sur le territoire* », a précisé le représentant du ministère. « *Tous ceux avec avis favorable et ceux dont le juge judiciaire a décidé la libération sont orientés vers les dispositifs de l'asile* », a souligné la Place Beauvau.

Ces personnes « *vont pouvoir être relocalisées* » vers les onze pays européens (dont l'Allemagne, la Finlande ou le Portugal) qui s'étaient portés volontaires pour les accueillir après leur débarquement en France, a indiqué la même source. Le ministère de l'intérieur n'a pas indiqué, toutefois, si les 123 rescapés qui se sont vu opposer un refus d'entrée sur le territoire allaient faire l'objet d'une procédure d'expulsion.

« Ocean Viking », un défi politique pour le gouvernement

En début de semaine, au moment où toutes les auditions par l'Ofpra n'étaient pas encore terminées, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, avait affirmé devant l'Assemblée nationale qu'au moins 44 personnes qui avaient reçu un avis défavorable seraient « *reconduites* » dans leur pays d'origine « *dès que leur état de santé* » le permettrait.

La Croix (avec AFP)